



AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 976

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n° 976 décrétant un emprunt de 7 900 000 \$ pour les travaux de construction et d'aménagement du lien Blainville/Sainte-Anne-des-Plaines/Terbonne de la piste cyclable Les Moulins d'En Haut ainsi que pour l'acquisition des terrains et des servitudes nécessaires à l'aménagement dudit lien de la piste cyclable a été adopté par le Conseil municipal le 10 juillet 2018.

Le règlement 976 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut se présenter au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, sis au 139, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 9^e jour du mois d'octobre 2018.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière